

• (1150)

Toutes ces choses qui ont été faites l'ont été tout récemment. Qu'un député s'applique, en toute honnêteté, à simplement repasser la liste des grands problèmes que nous avons identifiés il y a trois ans, et il devra en conclure qu'un effort vigoureux a été fait pour régler ces grandes questions et que nous avons eu un succès considérable. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire. Dans l'industrie forestière qui se trouve présentement dans une période de transition, il reste encore du terrain à déblayer avant d'en arriver à d'heureux résultats. D'une simple richesse naturelle exploitable, nous passons à la notion d'une ressource permanente et renouvelable.

Nos réalisations au cours des trois dernières années sont vraiment impressionnantes si l'on tient compte de l'engagement pris par le gouvernement et la façon dont nous avons démontré que nous étions capables de travailler avec les provinces et les entreprises concernées pour répondre aux besoins de l'industrie forestière canadienne.

M. Oberle: Monsieur le Président, je sais que le ministre prend très au sérieux les conseils du comité de stratégie du secteur forestier et du Conseil des ministres des richesses naturelles. Je ne conteste aucun des documents ni le projet de stratégie qui ont été publiés. Pas plus que je ne dénonce les discours que le ministre a prononcés après sa nomination puisqu'à toute fin pratique, ce n'était que des reprises de discours faits par mon collègue de Vancouver-Sud (M. Fraser) au moment où il était lui-même ministre.

Le ministre peut-il nous dire quel type de conseils il attend du nouveau groupe de travail établi par son collègue, le ministre du MEIR? En premier lieu, sait-il que les différents sous-comités créés par ce groupe ne serviront pas à étudier l'avenir des exportations ou les autres besoins industriels, mais plutôt les techniques de gestion des ressources? Ces techniques qui porteront sur le renouvellement de nos forêts et les besoins de main-d'œuvre, seront essentiellement les mêmes que celles qu'on lui préconise déjà.

Ses collaborateurs ont-ils été invités à participer aux discussions de ce nouveau groupe et connaît-il le genre d'information qu'il a entrepris de recueillir? Il se pourrait qu'il n'y ait pas de dissension au sein du cabinet, mais le ministre doit savoir que les bureaucrates se chamaillent entre eux. Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'en mêle encore, usurpant le rôle qui reviendrait, espérons-nous, au Service canadien des forêts.

M. Roberts: Monsieur le Président, le député vient de poser plusieurs questions et j'essaierai d'y répondre d'une façon générale. Je suis assez bien au courant du travail accompli par le comité. Je sais aussi qu'il a formé différents sous-comités. En compagnie de mon collègue, je me suis entretenu avec leurs membres et jusqu'à présent nos deux courts entretiens ont porté sur des questions générales.

Que ces sous-comités abordent toute une gamme de questions, je ne m'en inquiète nullement. Dans des situations données il se pourrait que quelqu'un reçoive trop de conseils, mais je ne pense pas que ce soit un risque ici. En fin de compte, ces sous-comités seront en contact permanent avec mon collègue qui examinera leurs recommandations et fera des propositions, lesquelles seront discutées au comité de stratégie forestière chapeauté par mon ministère. Si nous décidons de présenter

Les subsides

des propositions au cabinet à la suite de ces différentes consultations et après examen par le comité de stratégie forestière, c'est de cette manière que nous allons procéder.

Personnellement, à ce que je sache, on ne s'inquiète pas de la création de ce comité et de ses activités et mes collaborateurs ne m'ont exprimé aucune crainte à ce sujet. En fait, depuis bien longtemps, nous pressions le ministère de mon collègue d'insister davantage sur les questions touchant la commercialisation ainsi que la gestion commerciale et industrielle. Nous sommes heureux de voir qu'il s'y intéresse et nous allons appuyer leurs efforts.

A l'exception du député, je ne connais personne qui partage de semblables préoccupations. Il se peut que le député voie quelques dangers mais je ne comprends pas encore de quelle nature ils peuvent être et quels seraient les risques de notre démarche. Je ne partage sûrement pas son point de vue. J'appuie les décisions qui ont été prises et je ne vois pas comment elles pourraient être désavantageuses. Nous pourrions compter sur d'utiles conseils et je suis convaincu que mon collègue et moi-même pourrions collaborer ensemble d'une façon rationnelle et positive.

M. le vice-président: Comme différents députés veulent poser des questions, j'essaie de donner satisfaction à tous dans les limites du temps prévu.

M. Oberle: Une brève question, monsieur le Président. J'ai déjà rendu aux deux ministres tous les hommages que je leur devais. Son collègue ignorait l'existence de ces sous-comités qui s'occupent d'affaires lesquelles sont normalement du ressort du Service canadien des forêts. Je suppose qu'il va renseigner le ministre.

Le ministre sait sans doute que les effectifs de son ministère ont diminué de 50 p. 100 depuis 12 ou 15 ans. Puisqu'il a perdu 50 p. 100 de ses effectifs, qui s'occupe de nos forêts qui sont laissées à l'abandon? Bien que, selon le ministre, ses effectifs aient augmenté, ils n'ont pas augmenté au point d'atteindre leur niveau d'il y a 12 ans. Qui est chargé de la tâche que ces gens-là accomplissaient il y a 12 ans?

M. Roberts: Monsieur le Président, je désire simplement reprendre certains des aspects que le député a signalés en posant sa question, question à laquelle il a répondu lui-même, d'une certaine manière.

Le nombre des années-personnes avait beaucoup diminué à la fin des années 1970, situation que nous jugeons tous les deux regrettable. Quant à moi, je le déplore. Nous avons renversé la vapeur au cours des trois dernières années et nous avons réussi à accroître de plus de 10 p. 100 les effectifs du Service canadien des forêts.

Le gouvernement confie maintenant une partie de la tâche qu'il assumait naguère à des entreprises de l'extérieur. Ainsi, comme le député le sait, il a confié à des entreprises indépendantes du gouvernement une partie des travaux qu'il effectuait auparavant pour ce qui est de la mise en application des résultats de la recherche. C'est le Service canadien des forêts qui s'occupe de rassembler tous les éléments de sa propre stratégie lors des négociations qu'il poursuit avec la province, ce qui ne signifie pas pour autant qu'aucun fonctionnaire du ministère de l'Expansion industrielle régionale ne s'occupe des forêts, surtout du point de vue commercial, et ne joue un rôle utile. Ce sont toutefois le Service canadien des forêts et le ministre de l'Environnement, de qui celui-ci relève, qui s'occupe surtout de